



# Le soutien aux équipements sportifs

# Réhabilitation des salles multisports communales

La réhabilitation d'équipements sportifs contribue à favoriser l'accès pour tous à la pratique sportive tout en participant à l'aménagement équilibré du territoire ainsi qu'à son développement économique.

Dans le cadre de sa compétence, L'Agglomération Melun Val de Seine participe au financement de la réhabilitation des équipements sportifs municipaux.

Les travaux devront porter sur l'amélioration des performances énergétique des bâtiments, la mise en accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite, la réfection de vestiaires/douches/sanitaires et la création de bureaux ou de locaux de stockage du matériel sportif.

## Fonds de concours pour l'aide au fonctionnement des piscines

L'Agglomération Melun Val de Seine a choisi de participer aux charges de centralité des piscines et d'équipements culturels d'intérêt supra-communal situés sur le territoire communautaire par le versement de fonds de concours.

Les charges de centralités sont les dépenses particulières que sont conduites à engager les structures territoriales qui ont pour caractéristiques de contenir des équipements uniques dont les autres structures territoriales, périphériques, dispersées, ne disposent pas.

Les piscines concernées sont celles de Melun, Dammarie-lès-Lys, Le Mée-sur-Seine et Saint-Fargeau-Ponthierry.

À noter, certains équipements culturels sont également concernés par ce fonds de concours. Il s'agit de la Médiathèque de Melun et de la Ludothèque de Vaux-le-Pénil.

## ALLER PLUS LOIN SUR LE SITE

 La réhabilitation des salles multisports communales



COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION MELUN VAL  
DE SEINE

297, rue Rousseau Vaudran CS  
30187  
77198 Dammarie-lès-Lys Cedex  
01 64 79 25 25

HORAIRE :  
Lun - Ven : 8h30 > 12h15 - 13h30 > 17h30